



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 mars 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution**

### **Table ronde ministérielle : le travail informel et l'emploi atypique : quelles sont les politiques à même de favoriser véritablement l'émancipation économique des femmes?**

#### **Résumé du Président**

1. Le 13 mars 2017, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde ministérielle sur le sujet « Le travail informel et l'emploi atypique : quelles sont les politiques à même de favoriser véritablement l'émancipation économique des femmes? » au titre du thème prioritaire : « Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution ». Les participants ont échangé des données d'expérience, des enseignements et de bonnes pratiques en rapport avec le sujet, en mettant l'accent sur les mesures et programmes de nature à garantir la viabilité économique du travail informel et de l'emploi atypique et à étendre la protection sociale et le droit du travail aux femmes actives dans le secteur informel.

2. La Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon, Motome Takisawa, a présidé la table ronde, à laquelle ont participé des ministres et de hauts responsables de 19 États Membres, et a fait une déclaration liminaire. Le dialogue s'est achevé par les observations finales de la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Lakshmi Puri, et du Président.



**Difficultés que posent le travail informel et l'emploi atypique**

3. Les participants ont noté que les femmes exerçant des emplois informels et atypiques contribuaient grandement à l'activité économique nationale, mais qu'elles souffraient de l'absence de protection sociale et de droits professionnels, de la ségrégation des emplois, de l'écart de rémunération entre les sexes et de l'inégalité d'accès aux ressources et qu'elles supportaient toutes une part disproportionnée des travaux domestiques non rémunérés.

4. Les participants ont mis en exergue un certain nombre de problèmes auxquels devaient faire face les femmes exerçant des emplois informels et atypiques. La nature non contractuelle de la plupart des travaux domestiques rémunérés du secteur informel a été identifiée comme posant particulièrement problème, puisqu'elle privait les employées de maison de la protection sociale et des droits professionnels dont bénéficiaient les employées du secteur formel. Plusieurs participants ont cité la violence et le harcèlement sur les lieux de travail non réglementés comme une des principales préoccupations des femmes actives dans l'économie informelle. Les participants ont noté que les paysannes étaient des travailleuses du secteur informel particulièrement marginalisées. La situation des travailleuses migrantes, qui tendent à être concentrées dans les emplois informels précaires et peu rémunérés, a été considéré comme un défi majeur, les mauvaises conditions de travail propres au secteur informel étant dans leur cas aggravées par la discrimination, le sexisme, le racisme et la xénophobie. De nombreux participants ont évoqué l'écrasant fardeau que constituaient les travaux domestiques non rémunérés pour les travailleuses du secteur informel, ce qui limitait leurs chances d'accéder à l'indépendance et à l'autonomisation économiques.

**Mesures à prendre pour promouvoir l'émancipation économique des femmes exerçant des emplois informels et atypiques**

5. Les participants ont cité en exemples toute une série d'approches multiformes adoptées par les gouvernements pour répondre aux difficultés que pose la multiplication des formes d'emploi informel et atypique et créer des conditions décentes pour l'ensemble des travailleuses. Ils ont réaffirmé qu'il fallait redoubler d'efforts pour favoriser le passage à l'emploi formel, qui offre aux travailleuses des garanties en matière de droits professionnels et de protection sociale. Les ministres ont également fait état des efforts déployés pour renforcer la législation et les politiques visant à offrir une protection juridique aux femmes actives dans le secteur informel. Plusieurs participants ont indiqué avoir récemment ratifié la Convention de l'Organisation internationale du Travail de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) afin de favoriser l'adoption de mesures visant à leur offrir des conditions de travail décentes, un temps de travail limité, un salaire minimum et des prestations telles que les congés annuels, les congés de maladie et les soins de santé.

6. Les participants ont estimé que, pour favoriser l'autonomisation économique des femmes exerçant des emplois informels et atypiques, les gouvernements devaient mettre en priorité l'accent sur la protection sociale et les infrastructures de soins. Le congé de maternité, le congé parental, la garantie des moyens d'existence pour les ménages ayant des enfants et les programmes de travaux publics ont été cités comme exemples de mesures appliquées dans différents pays. Certains intervenants ont insisté sur l'importance particulière d'un congé de paternité

rémunéré soutenu par des pratiques récompensant, au sein des entreprises, les employés hommes participant activement à la prise en charge des enfants. Les ministres ont souligné combien il importait de disposer de services de garde d'enfants accessibles et de qualité et de centres d'accueil pour les enfants et les autres personnes à charge, afin de limiter l'écrasant fardeau que constituent les travaux domestiques non rémunérés. De nombreux intervenants ont rappelé combien il importait d'investir dans les infrastructures de soins, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé des enfants en bas âge, afin de limiter les pertes salariales pour cause de maternité. Des exemples de bonnes pratiques ont également été cités concernant les systèmes de santé, de financement public de l'éducation préscolaire, d'octroi de subventions aux garderies d'enfants, de financement des crèches d'entreprise et de déductions fiscales pour les employeurs embauchant des mères ayant de jeunes enfants.

7. Les participants ont souligné combien il importait de prendre des mesures qui rendent les emplois atypiques et informels plus viables sur le plan économique en luttant contre les inégalités entre les sexes et en encourageant l'autonomisation économique des femmes. Ils ont abordé la question du salaire minimum, outil essentiel à leurs yeux pour réduire les écarts de rémunération entre les sexes et pour garantir un niveau de vie décent aux femmes actives dans le secteur informel. Plusieurs pays ont donné des exemples d'interventions menées récemment sur le marché du travail pour accroître la viabilité économique du travail informel, l'adoption de lois instaurant un salaire minimum obligatoire notamment.

8. Les participants ont cité en exemples plusieurs initiatives nationales mises en œuvre dans les domaines de l'éducation nationale et de la formation technique et professionnelle pour lever les obstacles auxquels se heurtent les femmes qui souhaitent occuper un emploi formel. Certains de ces programmes visent à accroître la participation des paysannes et des femmes autochtones à l'activité économique et à encourager le retour au travail après un congé de maternité. De nombreux participants ont également abordé la question des politiques nationales de protection sociale pour les travailleuses des secteurs formel et informel, y compris les mesures qui visent à assurer la sécurité au travail, à combattre le harcèlement sexuel au travail, à garantir un temps de travail minimal et maximal par semaine et à instaurer des congés annuels rémunérés.

9. Les participants ont vu dans l'esprit d'entreprise un important vecteur d'autonomisation économique des femmes actives dans le secteur informel, parce que, en augmentant leurs revenus, il peut contribuer à réduire la pauvreté dans les ménages et les communautés locales. Ils ont examiné les mesures visant à favoriser l'accès des femmes aux services financiers et bancaires, ainsi qu'aux marchés et aux chaînes d'approvisionnement. Il a particulièrement été question de faciliter l'accès au crédit et au microcrédit des dirigeantes de petites et moyennes entreprises. Plusieurs participants ont cité en exemples des mesures visant à améliorer l'accès des femmes entrepreneurs et des dirigeantes de petites et moyennes entreprises aux financements, notamment les réglementations publiques, les subventions, les incitations fiscales, l'octroi d'aides ciblées dans le cadre du financement du développement et les banques de crédit coopératif et local. Certains participants ont noté un regain d'intérêt pour l'octroi de facilités de crédit aux femmes connaissant des situations particulières, notamment qui ont été victimes de violence et de traite et les travailleuses migrantes de retour au pays.